



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS

Adoptons les bons réflexes !



SOMMAIRE

- ❶ Le risque majeur / Qui fait quoi ?
- ❷ Les outils de gestion en mairie & à l'école
- ❸ Alerter la population

Les risques naturels

- ❹ Les risques météorologiques
- ❺ Les inondations
- ❻ Les séismes
- ❼ Feux de forêts
- ❽ Le radon

Les risques technologiques

- ❾ Le transport de matières dangereuses
- ❿ Les lignes Haute Tension

Les risques émergents

- ⓫ Le risque terroriste
- ⓬ La rupture durable d'alimentation en eau potable
- ⓭ Le délestage électrique
- ⓮ Mon plan d'Urgence Familial
- ⓯ L'annuaire des numéros d'urgence

Chers Calméliennes et Calméliens,

Face aux risques, la préparation et l'implication de chacun sont des éléments importants de protection mutuelle. La ville de Chaumes-en-Retz s'est ainsi dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de pouvoir faire face à d'éventuelles catastrophes liées à la nature ou aux activités humaines.

Comme vous le savez, l'équipe municipale est très vigilante à la qualité de vie dans notre commune. Pour autant, nous ne sommes pas à l'abri d'un événement majeur comme une tempête pouvant toucher notre territoire.

Mieux informer, c'est déjà mieux protéger. La sensibilisation et la formation des habitants, grâce au Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), sont cruciales pour que chacun connaisse les comportements qui sauvent et les conduites à tenir en cas de crise. En effet, en cas de survenue d'un événement majeur, la rapidité et la coordination des actions peuvent s'avérer vitales. Ce document a pour ambition de vous informer et de vous permettre d'adopter les meilleurs réflexes. Je vous encourage à la lire et à le conserver précieusement.

Vous y trouverez des informations et conseils pratiques utiles. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour faire face aux risques majeurs susceptibles de toucher notre commune. Toutes les consignes de sécurité y sont indiquées. Ainsi, mieux préparés et informés, vous serez en capacité d'agir et d'aider vos proches plus efficacement en cas de situation d'urgence.

Ce plan engage chaque citoyen à se sentir concerné et à participer activement à la sécurité collective. Bonne lecture à vous.

Jacky Drouet,
Maire de Chaumes-en-Retz

DICRIM • Février 2024

Directeur de la publication

Jacky DROUET

Rédactrice en chef

Sophie MOREAU

Conception et réalisation

Service Communication

*Tirage en [X XXX] exemplaires par, sur
papier [XXXX] par [XXXXXXXXX]*



Les risques majeurs

1

LES RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs correspondent à la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les risques majeurs sont définis comme des éléments ayant une **faible fréquence** mais une **forte gravité**.



Qui fait quoi ?

?

LE RÔLE DU MAIRE

Le maire a une mission d'assistance et de sauvegarde de la population :

- > Informer
- > Alerter
- > Mettre à l'abri
- > Reloger
- > Soutenir
- > Assister
- > Ravitailler

L'équipe municipale et les agents mettent en œuvre les décisions du Maire relatives aux missions de protection et de sauvegarde de la population.

LE RÔLE DES SERVICES DE L'ÉTAT

Le Préfet a une mission de secours de la population :

- > Protéger
- > Soigner
- > Médicaliser
- > Evacuer

Ces actions sont réalisées et coordonnées par les pompiers, la gendarmerie et le SAMU.

EN MAIRIE

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La commune de Chaumes-en-Retz s'est engagée dans la rédaction du **Plan Communal de Sauvegarde** à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs mis à disposition par le Préfet. Ce document permet de faciliter la gestion des crises à l'échelle de la commune. Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie

Le présent DICRIM vous informe des **risques majeurs auxquels vous êtes exposés.**

LES RISQUES NATURELS



Les risques météorologiques



Le risque sismique



Le risque de feu de forêt



Le radon

D'autres risques dits « ÉMERGENTS » sont également présents sur la commune, face auxquels il est important d'apporter une réponse en cas de menace avérée.



Les pandémies



Le risque terrorisme

A L'ÉCOLE

LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÉCURITÉ (PPMS)

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer un événement exceptionnel de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences.

A l'école, vos enfants sont en sécurité. N'allez chercher vos enfants que lorsque vous y êtes invités : à l'extérieur vous pouvez vous mettre en danger et gêner l'intervention des secours.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Les transports routiers de matières dangereuses



Les canalisations de gaz haute pression



Les lignes Haute Tension



La rupture durable d'alimentation en eau potable



Le délestage électrique

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

La commune dispose d'un Ensemble Mobile d'Alerte. Elle peut ainsi alerter la population par la diffusion d'un message sonore ou du signal national d'alerte (SNA). Vous pouvez également être directement alertés en porte à porte par les pompiers, la gendarmerie, un agent de la mairie ou un membre de l'équipe municipale.

En cas d'alerte, suivez les consignes émises par les messages. Mettez-vous à l'abri, de préférence dans un endroit clos.

RECONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice



1 min 41

Tous les 1er mercredis du mois

Signal d'alerte



1 min 41

Silence (5 sec.)



1 min 41

Silence (5 sec.)



1 min 41

Signal de fin d'alerte



30 secondes



INTRAMUROS

Téléchargez gratuitement l'application mobile **IntraMuros**. Indiquez votre commune et sélectionnez "**Alertes Majeures**" sous l'onglet "Réglage des Notifications".

LA RADIO LOCALE

En partenariat avec la Préfecture, France Bleu Loire Océan diffuse tout bulletin officiel relatif à l'évolution du risque et les consignes de sécurité à observer.

FRÉQUENCE A SUIVRE **101.8**

FR-ALERT : UN SYSTEME NATIONAL D'ALERTE ET D'INFORMATION



FR-Alert est un système national d'alerte et d'information des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les smartphones des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace, vous recevez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux. En revanche, vous ne la recevez pas si votre smartphone est en mode avion ou éteint.

LES SUPPORTS MUNICIPAUX

En cas d'alerte, la commune utilisera tous les moyens de communication habituels afin de vous relayer l'information rapidement.



www.chaumesenretz.fr



Ville de Chaumes-en-Retz



Panneaux lumineux

4

Les risques météorologiques

La situation de vigilance météorologique est indiquée sous forme de couleurs allant du vert au rouge.

Le comportement à adopter dépend du niveau d'intensité de la vigilance :



Pas de vigilance particulière



Soyez attentifs



Soyez très vigilants
Suivez les consignes de sécurité



Une vigilance absolue s'impose
Suivez les consignes de sécurité

La vigilance météo couvre aujourd'hui **9 phénomènes** : vent violent, vagues-submersion, pluie et inondations, crues, orages, neige et verglas, avalanches, canicule et grand froid.

CONDUITE À TENIR

1

Avant l'évènement

- Informez-vous sur le risque, l'alerte et les mesures de précautions.
- Pensez à consulter les bulletins de Météo France

Dès l'alerte

- Evitez les comportements à risques : promenades, travaux, sorties en voiture
- Eloignez-vous des lieux à risque
- Suivez les consignes des autorités
- Fermez portes, fenêtres, soupiraux et volets
- Mettez à l'abri les biens susceptibles d'être endommagés
- Coupez l'électricité le gaz

2

Pendant l'évènement

- Surveillez l'évolution de la situation (radios, réseaux sociaux, TV...)
- Tenez-vous prêts à une éventuelle évacuation si la situation l'impose
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de ne pas surcharger les lignes

3

Après l'évènement

- Assurez-vous que le risque est définitivement écarté
- Remettez en état les éventuelles habitations endommagées
- Limitez les appels téléphoniques afin de faciliter les opérations de secours

4

Les inondations

5

La commune est parcourue par la **rivière de la Blanche** et ses affluents ainsi que par le **Canal de Haute Perche**.

Au cours de conditions météorologiques extrêmes, il se peut que ces cours d'eau entraînent **des inondations par débordement**, notamment sur les secteurs de Chéméré et d'Arthon en Retz.



Rivière de la Blanche



Canal de Haute-Perche

CONDUITE À TENIR

1

Avant l'évènement

- Coupez le gaz et l'électricité
- Prenez votre kit d'urgence et mettez votre véhicule en sécurité
- Obturez les entrées d'eau, surélevez le mobilier, arrimez les cuves, prenez les mesures pour éviter la pollution de l'eau (*fuel, engrais...*)
- Prévoyez les moyens d'évacuation

2

Pendant l'évènement

- Informez-vous sur l'évolution du risque auprès de la mairie, écoutez la radio
- Ne téléphonez pas
- Ne vous engagez pas sur une route inondée, à pied ou en voiture
- Si possible, prenez des photos et indiquez des repères pour l'assurance

3

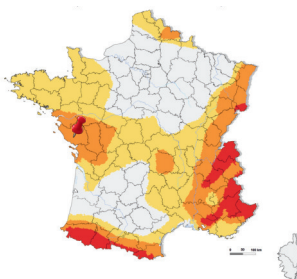
Après l'évènement

- Ne rétablissez pas l'électricité sauf si l'installation est sèche
- Ne tirez pas l'eau du robinet ni celle des puits avant autorisation de la mairie
- Vérifiez la stabilité des ouvrages si le seuil d'inondation a dépassé 70 cm au RDC de votre logement
- Commencez le déménagement, le nettoyage, le séchage au plus vite
- Ventilez votre logement
- Évaluez les dégâts et entamez les démarches d'indemnisation

Le séisme provient de la fracturation des roches en profondeur. Il est caractérisé par :

- > **son foyer** : point de départ du séisme
- > **sa magnitude** : l'énergie libérée par le séisme, mesurable selon l'Échelle de Richter
- > **son intensité** : l'importance des dégâts provoqués selon les lieux

La commune se situe en **zone de sismicité 3** (*risque modéré*) sur une échelle de 1 à 5.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant l'évènement

- Rester à l'abris sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- En voiture, arrêtez vous et ne descendez pas avant l'arrêt des secousses
- N'allumez pas de flamme
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de laisser les lignes libres pour les secours

Après l'évènement

- Evacuez le plus rapidement possible les bâtiments après la première secousse – il peut y en avoir d'autres
- Ne prenez pas l'ascenseur, coupez l'eau, le gaz et l'électricité, n'allumez pas de flamme, ne fumez pas. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et prévenez les secours. En cas d'évacuation, prenez votre kit d'urgence (voir page 15), prenez vos papiers personnels et vos médicaments indispensables
- Si vous êtes ensevelis, manifestez vous en tapant sur les parois.
- N'allez chercher vos enfants que lorsque vous y êtes invités : ils sont pris en charge par les enseignants
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence afin de laisser les lignes libres pour les secours
- Restez informés pour vous assurer que le risque est définitivement écarté.

9 feux sur 10 sont d'origine humaine : ils surviennent principalement en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort. Un mégot mal éteint, jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de forêt et de végétation en quelques minutes seulement.

La **forêt de Princé** est un espace naturel complexe qui comporte des risques : faune, flore, topographie du terrain, ... C'est aussi un espace fragile face à la pollution, aux déchets, et aux incendies. Sur les sentiers où la promenade est tolérée, il est indispensable de rester prudent et de respecter les règles de sécurité.



Organisez les barbecues loin de la végétation, qui peut s'enflammer.



Jetez vos mégots dans un cendrier.



Réalisez vos travaux loin de la végétation.



Abritez-vous dans un bâtiment.

La voiture n'est pas un endroit sûr car c'est inflammable.



Rester informé de la situation et écouter les consignes de sécurité.





Le radon est un gaz naturel radioactif incolore et inodore. Il provient de la transformation des éléments naturellement radioactifs présents dans toutes les roches du sol et plus fortement dans l'espace plus confiné d'un bâtiment. Il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Il peut s'infiltrer à travers une dalle poreuse, une fissure, le passage mal colmaté d'une canalisation, et se trouver piégé à l'intérieur d'un bâtiment insuffisamment ventilé.



13 des 15 communes du territoire de Pornic agglomération Pays de Retz sont classées **en risque 3 par l'IRSN** (*Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire*), **soit le niveau le plus élevé.**

La commune de Chaumes-en-Retz est concernée par ce phénomène naturel.

ATTÉNUER LA CONCENTRATION DE RADON DANS SON DOMICILE

1

Ne pas négliger les travaux d'étanchéité

- Colmater les éventuelles fissures des murs
- Améliorer les joints des passages des canalisations avec du mastic

2

Faire sortir le radon de la maison

- Nettoyer les entrées et sorties d'air
- S'assurer du bon fonctionnement de la ventilation
- Aérer le domicile en ouvrant les fenêtres 10 minutes par jour, hiver comme été

9

Le transport de matières dangereuses



La commune est concernée par le transport de matières dangereuses : par route, par canalisation de gaz haute pression et par lignes Haute Tension.

Le risque TMD ROUTIER concerne les routes suivantes : D58 – D206 – D266 – D751 – D5-D61 avec notamment la livraison de gaz et de fuel des particuliers.

Le risque TMD GAZ est identifié par le passage de deux canalisation Gaz Haute Pression : ROUANS > CHALLANS et ROUANS > CHERE.

Ces équipements sont contrôlés et la menace provient du risque d'incendie suite à l'inflammation d'un nuage de gaz qui serait libéré par rupture de la canalisation ou la défaillance d'une vanne. Des servitudes d'utilité publique sont inscrites au PLU sur l'ensemble des tracés de ces canalisations.

LES CONSIGNES

1

Vous êtes témoin d'un accident

- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (*moteur, cigarette...*)
- Donnez l'alerte en précisant le maximum de détails (*lieu, moyen de transport...*)
- Ne déplacez les victimes qu'en cas d'incendie et quittez rapidement la zone

2

Dès l'alerte

- Ne pas chercher à rejoindre les membres de votre famille
- Bouchez les entrées d'air, stoppez la ventilation et la climatisation, éloignez vous des portes et des fenêtres, ne fumez pas
- N'allez chercher vos enfants que lorsque vous y êtes invités

3

Après l'alerte

- Appliquez les consignes des autorités et aérez le local où vous étiez confinés



A proximité d'une ligne électrique, le danger existe dès lors l'on s'approche ou que l'on pointe un objet dans sa direction, sans même la toucher directement. En effet, le simple fait de s'en approcher trop près peut provoquer un arc électrique, également appelé "amorçage", et donc un risque d'électrocution. La commune est parcourue par la ligne PORNIC > SAINTE-PAZANNE.

Les principales situations à risque sont :

- > la pratique de sports aériens ou de loisirs en extérieur
- > la pratique de la pêche
- > l'utilisation d'un engin de grande hauteur (nacelle, grue)
- > l'élagage et abattage d'arbres
- > les travaux sur façade ou sur toiture (échafaudage)
- > le creusement d'une tranchée
- > la manutention d'objets de grande longueur, le bricolage

CONDUITE À TENIR

1

Professionnels

- Interrogez le téléservice "Réseaux et Canalisations" qui recense les opérateurs afin de déclarer votre projet aux exploitants concernés

Que faire si j'aperçois un câble à terre ou un poteau endommagé ?

- N'y touchez pas ! Une rupture en phase de haute tension engendre généralement une coupure immédiate
- Si vous trouvez un câble électrique à terre, éloignez vous sans courir
- Donnez l'alerte en précisant l'adresse exacte
- Ne déplacez les victimes qu'en cas d'incendie
- Eloignez vous et quittez la zone de danger

2

Le risque terroriste

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE



01 - S'échapper

Êtes-vous certain de pouvoir vous échapper sans risque ?

SI OUI

- Ne déclanchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours



02 - Se cacher

SI NON

Enfermez-vous & barricadez-vous

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



03 - Alerter

Une fois caché, et en sécurité, appelez les secours

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade,...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



04 - Résister

Si se cacher ou évacuer est impossible, et si votre vie est en danger :

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras)

12

LES NUMÉROS D'URGENCE

- ☎ 15 SAMU
- ☎ 17 Gendarmerie
- ☎ 112 Appel d'urgence

- 💬 114 Contact par SMS pour les personnes malentendantes



Les causes de l'interruption durable d'alimentation en eau potable sont multiples.

Elles peuvent provenir :

- > **du réservoir** : mauvaise étanchéité de l'ouvrage, de son entretien
- > **de l'environnement extérieur de la conduite** : fuite, usure
- > **du réseau** : matériau inadéquat pour l'alimentation en eau potable, erreur de branchement, acte malveillant
- > **rupture d'approvisionnement lors de sécheresses exceptionnelles**

En cas d'incident, l'objectif est de maintenir l'alimentation en eau potable auprès de la population soit par le dévoiement du réseau par l'exploitant, soit par la distribution de bouteilles d'eau.

CONDUITE À TENIR

1

- **Restez informés** via le site internet de la commune et les autres supports
- **Présentez une pièce d'identité** pour retirer vos bouteilles d'eau

2

Lieu de distribution

Salle Ellipse, impasse du Lavoir (*secteur de Chéméré*)



Le délestage est une interruption volontaire et momentanée de la fourniture d'électricité sur une partie du réseau électrique. Cette mesure est destinée à retrouver l'équilibre entre l'électricité produite et celle consommée du réseau. Le délestage permet d'éviter des pannes sur le réseau, en cas de demande importante et soudaine.

Durant le délestage, les demandes particulières des habitants seront prises en compte par un accueil dédié en mairie.

CONDUITE À TENIR

1

Restez informés via le site internet de la commune, Facebook, Intramuros et l'application Ecowatt.

2

Lieu d'accueil
Salle du Conseil, mairie principale

Recevez l'alerte sur le site
EcoWatt en vous inscrivant
sur www.monecowatt.fr

écowatt

Mon Plan d'Urgence Familial

14

1- JE SÉCURISE MON DOMICILE

N'hésitez pas à réaliser des schémas ou des dessins, des emplacements de l'alimentation en eau et en gaz : les enfants, comme les adultes peuvent être en mesure d'effectuer les gestes de prévention.



TABLEAU À AFFICHER

EAU

Emplacement du robinet d'arrêt	
Consignes d'arrêt	

GAZ

Emplacement de la bouteille de gaz	
Consignes d'arrêt	

ELECTRICITÉ

Emplacement du disjoncteur	
Consignes d'arrêt	

2- J'identifie les personnes ressources

**Il s'agit des personnes souvent prêtes à vous aider dans votre entourage.
Il peut s'agir de membres de votre famille, de vos amis, de vos voisins...**

NOM	TÉLÉPHONE	ADRESSE POSTALE
	Portable :	
	Fixe :	
	Travail :	

NOM	TÉLÉPHONE	ADRESSE POSTALE
	Portable :	
	Fixe :	
	Travail :	

NOM	TÉLÉPHONE	ADRESSE POSTALE
	Portable :	
	Fixe :	
	Travail :	

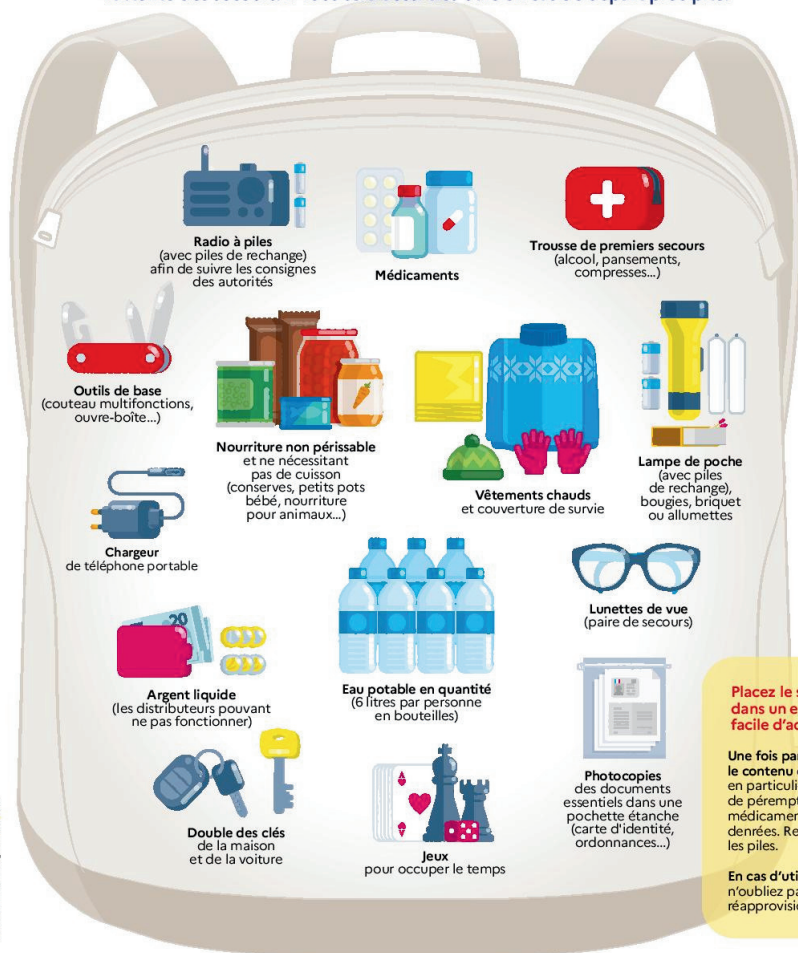
**Vous êtes isolé(e) et vulnérable ?
Inscrivez-vous sur le registre de la mairie auprès du CCAS.**

Contact : 02 40 21 30 11
Mail : ccas@chaumesenretz.fr

3- Je prépare mon kit d'urgence

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



17
POLICE SECOURS

15
SAMU

18
SAPEURS-POMPIERS

115
HEBERGEMENT
D'URGENCE

116-117
NUMÉRO UNIQUE POUR
JOINDRE UN MÉDECIN
GÉNÉRALISTE DE GARDE

112
APPEL D'URGENCE
EUROPÉEN

114
PAR SMS POUR LES PERSONNES
MALENTENDANTES



VOTRE MÉDECIN DE FAMILLE

Nom :

Téléphone :



LES CONSIGNES POUR BIEN ALERTER

QUI ?

Vous êtes victime ou témoin : donnez un numéro de téléphone sur lequel vous devez rester joignable

OÙ ?

Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir

QUOI ?

Précisez le motif de votre appel en donnant le plus de détails possible : la nature de l'évènement, le nombre de victimes...

Ne raccrochez jamais en premier et attendez les instructions des secours